



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juin 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 38 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution 1974 (2011), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) jusqu'au 31 mars 2012 et m'a prié de lui faire rapport, tous les trimestres, sur l'évolution de la situation dans le pays. Le présent rapport est le premier soumis en application de cette résolution.

2. Le rapport fait le point des activités menées par les Nations Unies en Afghanistan depuis mon rapport précédent, daté du 9 mars 2011 (A/65/783-S/2011/120), et présente une synthèse des principaux faits survenus en matière politique et de sécurité, des événements régionaux et internationaux en rapport avec l'Afghanistan et des principales activités menées par l'ONU dans les domaines humanitaire, du développement et des droits de l'homme.

II. Évolution de la situation politique et sécuritaire

A. La situation en matière de sécurité

3. Au cours de la période considérée, le nombre d'incidents était en hausse de 51 % par rapport à la même période de 2010. Dans la majorité des cas, il s'agit d'affrontements armés et d'attentats au moyen d'engins explosifs improvisés. Les attentats-suicides ont sensiblement augmenté depuis mars : 17 ont eu lieu en avril, dont 5 complexes, soit plus qu'au cours de n'importe quel mois de 2010. Le nombre d'enlèvements et d'assassinats de citoyens afghans a également augmenté au cours de la période. La plupart des incidents, soit un quart des attentats et plus de la moitié



des assassinats enregistrés dans tout le pays, se sont produits à Kandahar et dans les environs.

4. Le 1^{er} avril, une manifestation contre l'autodafé d'un Coran aux États-Unis est devenue violente, et les manifestants ont saccagé les locaux de la MANUA à Mazar-e-Sharif. Trois membres du personnel de la MANUA et quatre gardes recrutés sur le plan international ont été tués. Il s'agissait du troisième attentat direct contre des locaux de l'ONU en 17 mois, après l'attentat contre le bureau de la MANUA à Hérat en octobre 2010 et l'assaut mené contre la maison d'hôtes Bakhtar à Kaboul en octobre 2009. Mon Chef de cabinet et le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité se sont immédiatement rendus en Afghanistan pour rencontrer les membres du personnel et discuter de l'incident avec les autorités afghanes. Des mesures supplémentaires ont été prises pour accélérer le renforcement de la protection des bureaux de la MANUA et des logements du personnel.

5. Les forces nationales de sécurité afghanes et la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) ont intensifié et diversifié leurs opérations et continué de sécuriser de nouvelles régions. Néanmoins, les insurgés font preuve de résistance et sont toujours capables de lancer des attaques spectaculaires, comme en témoignent l'attentat mené simultanément contre plusieurs bâtiments officiels à Kandahar le 7 mai, qui a fait suite à l'évasion de 488 prisonniers politiques d'une prison proche le 25 avril.

6. Les insurgés continuent de mener des attaques asymétriques contre des membres afghans des services de sécurité, notamment de hauts gradés de la police. Ainsi, le chef de la police de la province de Kandahar a été tué dans les locaux du siège de la police le 15 avril, et le commandant de la zone nord, Mohammed Daud Daud, a été tué dans un attentat le 28 mai lors duquel le commandant du Commandement régional Nord de la FIAS a été blessé. Les attaques menées par des insurgés infiltrés contre des installations militaires et des centres de recrutement dans le nord-est et l'est se sont intensifiées. L'attentat mené contre le centre de recrutement de l'Armée nationale afghane (ANA) dans la province de Kunduz le 14 mars a fait plus de 30 morts et montre bien la volonté des insurgés de contrecarrer les efforts faits pour renforcer les capacités des forces de sécurité.

7. Au cours de la période considérée, plusieurs manifestations ont eu lieu dans des mosquées, sur des campus universitaires et dans des centres urbains du nord, du nord-est, de l'est et du sud-est de l'Afghanistan. Les manifestants, qui étaient parfois plusieurs milliers comme à Kandahar le 13 avril, manifestaient contre les activités de la FIAS, y compris les fouilles de nuit et le fait que des chefs religieux auraient été harcelés et arrêtés, et exprimaient d'une manière générale leur opposition à la présence de la communauté internationale en Afghanistan. Ce type de troubles civils, révélateur d'un mécontentement plus général de la population, marque un tournant par rapport aux manifestations sporadiques précédentes contre la présence civile et militaire internationale et suscite de profondes inquiétudes, notamment compte tenu de la possibilité de manifestations violentes orchestrées contre la communauté internationale.

B. Évolution de la situation politique

8. Les affrontements politiques au sein de la Chambre basse de l'Assemblée nationale (Wolesi Jirga) récemment élue se sont poursuivis pendant près de quatre

mois après l'ouverture de la session. Le tribunal spécial controversé, créé en décembre afin d'examiner les questions électorales, a notamment procédé à un recomptage des bulletins de vote. Ce recomptage a pris fin le 27 avril, mais ses résultats n'ont pas encore été communiqués.

9. L'Assemblée nationale a achevé le processus de désignation des membres des bureaux de la Chambre basse et de la Chambre haute (Meshrano Jirga), qui reflètent dans une large mesure la composition régionale et ethnique du pays, bien qu'aucune femme n'y siège. Les présidents et les membres des commissions permanentes – 18 dans la Wolesi Jirga et 12 dans la Meshrano Jirga – ont également été désignés, près des deux tiers des représentants de la Wolesi Jirga étant nouveaux.

10. Les efforts visant à développer les activités d'information politiques se sont poursuivis. Lors de la réunion du Groupe international de contact tenue sous les auspices de l'Organisation de la Conférence islamique le 3 mars à Djedda (Arabie saoudite), le Ministre des affaires étrangères afghan, Zalmai Rassoul, a souligné que le Haut Conseil pour la paix continuerait de diriger les efforts de réconciliation. Il a remercié la communauté internationale de l'appui fourni à cet égard tout en soulignant qu'elle devrait être respectueuse de la souveraineté afghane, ce qu'a également souligné le Président du Haut Conseil, Burhanuddin Rabbani.

11. Au cours de la période considérée, les membres du Haut Conseil pour la paix, accompagnés par des membres de la MANUA et avec le soutien logistique de la Mission, se sont rendus dans les provinces de Badghis, Khost, Uruzgan, Kandahar et Helmand et ont discuté de questions liées à la réconciliation et à la réintégration avec les autorités provinciales, des anciens, des ralliés et d'autres parties prenantes. Du 17 au 21 mai, une délégation dirigée par le Président du Haut Conseil pour la paix et par le Ministre en charge du Programme afghan de paix et de réintégration, Masoom Stanekzai, s'est rendue au Turkménistan où elle a eu des entretiens avec le Président, le Ministre des affaires étrangères, les présidents du Parlement et des dirigeants régionaux avec lesquels elle a discuté de questions de coopération entre les deux pays. Dans le même temps, plusieurs dirigeants de l'opposition ont continué de s'opposer publiquement aux efforts de réconciliation avec les Taliban. L'une des manifestations en ce sens organisée à Kaboul début mai a rassemblé environ 1 500 personnes.

12. En consultation avec le Haut Conseil pour la paix, mon Représentant spécial et la MANUA ont étudié, avec des représentants des conseils provinciaux, des dirigeants religieux et communautaires et des représentants de la société civile, des jeunes, des femmes et des nouveaux groupes politiques, les questions de paix et de réconciliation ainsi que la façon d'assurer la participation des groupes d'opposition et d'engager un dialogue avec tous les segments de la population afghane. Dans l'intervalle, et sous la direction de mon Représentant spécial, le Groupe d'appui Salaam de la MANUA a continué d'encourager l'adoption de mesures de confiance et préconisé un accès plus large aux services de base tels que l'éducation, la libération des détenus et la protection des civils, notamment le respect par toutes les parties au conflit du droit international humanitaire. Pour sa part, la MANUA exhorte les parties à limiter au maximum les risques pour la population civile et leur recommande des mesures à prendre à cet effet. Un renforcement de la confiance pourrait déboucher sur une avancée du processus national et régional en faveur de la paix.

13. Des progrès ont été signalés concernant la réintégration des insurgés. D'après le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui administre l'un des guichets du fonds d'affectation spéciale et fournit un appui technique et opérationnel au secrétariat commun du Haut Conseil pour la paix et du Programme afghan pour la paix et la réintégration, à fin mai, 1 809 personnes, dans 17 provinces, avaient rejoint le Programme afghan pour la paix et la réintégration. En particulier, à deux occasions, des membres des Taliban ont rejoint le Programme dans la province de Kandahar, ce qui prend une signification particulière dans une région où, jusqu'alors, les progrès avaient été limités. Toutefois, un certain nombre d'observateurs nationaux et internationaux continuent de douter de la nature véritable d'un grand nombre d'individus qui ont rejoint le Programme.

14. La conférence d'examen organisée les 10 et 11 mai à Kaboul a fait le point des résultats obtenus par le Programme afghan pour la paix et la réintégration et convenu de mesures visant à le renforcer. Lors de la conférence, des gouverneurs ont fait part de leurs frustrations face à la lenteur de la mise en place du programme et ont insisté sur la nécessité de s'intéresser aux communautés plutôt qu'à des ex-combattants considérés individuellement. Le document final de la conférence, qui met également l'accent sur la place des femmes dans le processus, reconnaît que la réconciliation et la réintégration sont des aspects importants du processus général de paix, et que les progrès réalisés en faveur de l'un de ces deux objectifs favorisent la réalisation de l'autre.

C. Coopération régionale

15. Le Gouvernement afghan a poursuivi le dialogue et la coopération avec les pays voisins de l'Afghanistan. Les 7 et 8 mars, le Ministre iranien de l'intérieur, Mostafa Mohammad Najjar, s'est rendu à Kaboul afin de discuter du développement de la coopération contre le trafic de drogues et la criminalité organisée ainsi que des efforts de lutte contre le terrorisme. Le 26 mars, le Président Karzaï s'est rendu à Téhéran où il a eu des entretiens avec le Président Mahmoud Ahmadinejad.

16. Plusieurs rencontres bilatérales entre l'Afghanistan et le Pakistan ont eu lieu au cours de la période considérée. Le Premier Ministre pakistanais, Yusuf Gilani, a rencontré le Président Karzaï à Kaboul le 16 avril, et le Président Karzaï s'est rendu les 10 et 11 juin à Islamabad où il a eu des entretiens avec le Président Asif Ali Zardari et d'autres représentants de haut niveau. À l'issue de sa visite, une déclaration commune, décrivant une même vision de relations bilatérales pacifiques entre les deux pays, a été signée par le Ministre afghan des affaires étrangères, Zalmai Rassoul, et la Ministre d'État aux affaires étrangères pakistanaise, Hina Rabbani-Khar. La première réunion de la Commission mixte afghano-pakistanaise pour la réconciliation et la paix s'est tenue à Islamabad le 11 juin. La déclaration commune publiée à l'issue de la réunion exprimait le plein appui du Pakistan aux efforts du Haut Conseil pour la paix en faveur de la promotion de la paix et de la réconciliation en Afghanistan et la coopération et le soutien du Pakistan à cet égard. Les deux parties ont convenu que le Haut Conseil ferait fonction de secrétariat de la Commission mixte. Le 12 juin, l'Accord afghano-pakistanaise sur le commerce de transit est entré en vigueur avec quatre mois de retard. Par ailleurs, les réunions tripartites entre l'Afghanistan, le Pakistan et les États-Unis ont repris et ont donné lieu à une réunion à Islamabad le 3 mai puis à Kaboul le 24 mai.

17. Le 12 mai, le Premier Ministre indien, Manmohan Singh, a effectué sa première visite en Afghanistan depuis 2005 et a annoncé, à l'occasion d'une session conjointe du Parlement, une aide supplémentaire. Il a également exprimé le soutien de l'Inde aux efforts de l'Afghanistan en faveur de la réconciliation nationale.

18. Diverses initiatives multilatérales ont également vu le jour au cours de la période considérée. À l'occasion de la quatrième Conférence sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul, des ministres et représentants de haut niveau de l'Afghanistan, de l'Arabie saoudite, de la Chine, des Émirats arabes unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Kirghizistan, du Pakistan, de la République islamique d'Iran, du Turkménistan et du Tadjikistan ainsi que mon Représentant spécial ont échangé, lors d'une rencontre le 10 mai, leurs points de vue sur l'Afghanistan et rappelé leur attachement à la souveraineté, à l'indivisibilité et à l'intégrité territoriale du pays. Tous les participants ont convenu d'engager les préparatifs de la Conférence d'Istanbul sur l'Afghanistan prévue le 2 novembre 2011.

19. Le groupe de travail sur la coopération régionale, créé en même temps que trois autres groupes de travail thématiques (réconciliation, transition et participation à long terme) par le Groupe de contact international lors de la réunion qu'il a tenue à Djedda, s'est réuni pour la première fois le 3 juin. Les participants à la réunion, présidée par le Représentant spécial de la Turquie pour l'Afghanistan et le Pakistan et mon Représentant spécial, ont réaffirmé leur volonté d'agir de façon constructive en faveur de la stabilité et de la prospérité économiques de l'Afghanistan. Par ailleurs, l'Afghanistan a annoncé son intention de demander à bénéficier du statut d'observateur auprès de l'Organisation de coopération de Shanghai.

II. Droits de l'homme

20. La protection des civils est restée une activité essentielle au cours de la période considérée. La MANUA a identifié 2 950 victimes civiles du conflit (1 090 morts et 1 860 blessés), soit une progression de 20 % par rapport à la même période en 2010. Les activités d'éléments antigouvernementaux ont fait 2 361 victimes (80 % du total), et les forces progouvernementales 292 victimes (10 %). Les 10 % restants n'ont pu être attribués à des activités précises. Cette augmentation des pertes civiles, qui a suivi l'annonce par les Taliban d'une « offensive de printemps » le 30 avril, s'explique en partie par l'intensification des opérations des éléments antigouvernementaux et des forces progouvernementales dans tout le pays, en particulier dans le nord et dans les régions limitrophes du Pakistan.

21. Pour la majorité, les victimes civiles se trouvaient dans le sud et le sud-est du pays. Ce sont les engins explosifs improvisés posés le long de routes fréquentées et les attentats-suicides d'éléments antigouvernementaux qui ont été responsables du plus grand nombre de morts et de blessés. Le nombre de victimes provoquées par les attentats contre des convois, des bâtiments et du personnel des forces progouvernementales ainsi que contre des sous-traitants assurant des services logistiques aux forces progouvernementales et des sous-traitants civils était également en hausse. En dépit de leurs déclarations publiques, selon lesquelles ils attaqueraient exclusivement des objectifs militaires, les Taliban ont continué de mener des attentats aveugles contre des civils. Par exemple, le 21 mai, ils ont revendiqué la responsabilité d'un attentat contre un hôpital militaire de Kaboul qui a

fait six morts parmi la population et blessé 23 étudiants en médecine. Les actes d'intimidation, les enlèvements et les assassinats de civils associés au Gouvernement ou aux forces progouvernementales étaient en hausse, constituant de nouvelles violations des droits fondamentaux des Afghans et ralentissant les efforts en faveur de la gouvernance et du développement.

22. Les forces progouvernementales ont continué de mener des frappes aériennes et des raids nocturnes contre des éléments antigouvernementaux, avec parfois comme conséquence des victimes civiles et des destructions de biens. Si la FIAS et le Gouvernement ont présenté des excuses publiques et examiné les demandes d'indemnisation à la suite de ces incidents, ceux-ci n'en ont pas moins continué à alimenter les tensions entre les forces progouvernementales et les communautés locales. Plusieurs manifestations violentes contre les pertes civiles et les raids nocturnes ont eu lieu, parfois infiltrées par des éléments antigouvernementaux et d'autres groupes avec pour conséquence de nouvelles pertes parmi la population civile.

23. Au cours de la période considérée, l'équipe de pays des Nations Unies a travaillé en liaison étroite avec la société civile et les autorités afin de revoir le projet de réglementation relative aux centres de protection des femmes présenté par le Ministère des affaires féminines et le Ministère de la justice. Les premiers projets de réglementation avaient amené à se poser la question de savoir si ces centres allaient continuer à être gérés de manière indépendante par des groupes de la société civile et dans quelle mesure les droits des femmes seraient protégés, y compris leur droit à refuser le retour forcé dans leur famille et la communication contre leur volonté d'informations aux autorités chargées de l'application des lois. Le Groupe de travail chargé de la réforme de la législation pénale, composé d'experts juridiques nationaux et internationaux, y compris de l'ONU, a recommandé des modifications qui permettraient de protéger pleinement les droits des femmes, et qui ont été incorporées à la version finale du règlement. Au moment de la rédaction du présent rapport, celle-ci était soumise au comité technique d'examen du Conseil des ministres pour approbation par le Gouvernement.

24. La MANUA a continué de suivre l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui n'est appliquée que dans 10 des 34 provinces, notamment les efforts de la police, du parquet et des juges. Elle a organisé dans toutes les régions du pays des ateliers visant à faire connaître la nouvelle loi et à diffuser les conclusions de son rapport sur les pratiques traditionnelles néfastes pour les femmes et les filles publié à la fin de 2010. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) a travaillé étroitement avec la Commission pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes afin d'encourager l'application de la loi. Dans de nombreuses régions où le système de justice n'est que peu présent, les autorités continuent d'avoir recours aux mécanismes traditionnels de règlement des différends pour pratiquement tous les cas de violence domestique et de « fuite ». Les femmes et les filles qui fuient leur foyer parce qu'elles sont victimes de violence ou menacées d'être mariées de force sont inculpées d'adultère ou de tentative d'adultère. En dépit des efforts pour faire plus largement reconnaître la loi, les femmes continuent d'être arrêtées et poursuivies pour « fuite ». Au cours de la période considérée, la Cour suprême a confirmé les condamnations de femmes victimes de viol pour adultère, qui s'accompagnaient de peines de prison pouvant atteindre 15 ans. La MANUA a continué de recueillir des informations sur des cas de violence contre des femmes, y compris de « meurtres

d'honneur » dans les provinces de Badakhshan et Kunduz ainsi que d'arrestations et de détention de femmes et de filles pour « fuite » dans les provinces de Nangarhar et Paktya.

25. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a inauguré à Mazar-e-Charif et Kaboul en juin, en partenariat avec les ministères et les organisations non gouvernementales concernés les premiers centres d'accueil des femmes sorties de prison. Cette initiative est mise en œuvre par l'organisation non gouvernementale locale et a pour but d'encourager la réinsertion des femmes avant et après leur libération en leur fournissant un abri et de quoi se nourrir, en assurant leur sécurité, en leur apportant un soutien psychosocial et en leur assurant une formation. En juin, environ 650 femmes, certaines avec leurs enfants (plus de 280) se trouvaient dans les prisons afghanes.

26. La MANUA a continué de coopérer avec les groupes s'occupant de justice transitionnelle, de droits de l'homme et de défense des femmes afin que la société civile joue un rôle accru dans les comités provinciaux de paix du Programme pour la paix et la réconciliation. En consultation avec la société civile, elle a proposé des mécanismes de contrôle des antécédents des personnes susceptibles de participer au Programme de réintégration et de règlement des différends et d'examiner la question de l'amnistie politique dans le cadre du Programme pour la paix et la réinsertion. En mai, les membres du Haut Conseil pour la paix et les représentants de la société civile ont fait le point, à l'occasion d'un atelier de deux jours organisé par une organisation non gouvernementale locale, le Forum afghan pour la société civile, des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme et des mesures prises concernant les auteurs de crime grave.

27. Bien que le Gouvernement se soit engagé en décembre 2010 à allouer un million de dollars à la Commission indépendante afghane des droits de l'homme, le collectif budgétaire pour l'exercice 2011/12 soumis au Parlement ne prévoit qu'un montant de 500 000 dollars. Compte tenu par ailleurs du retard de trois mois dans le paiement des salaires du personnel de la Commission en raison du retard avec lequel les principaux donateurs internationaux ont fourni les fonds, l'indépendance et la pérennité de la Commission sont toujours menacées. La MANUA continue, avec les partenaires internationaux, d'aider la Commission à identifier un mécanisme de financement durable.

28. Les journalistes et les médias afghans continuent d'opérer dans un environnement complexe. De nombreux journalistes ont déclaré avoir été directement menacés par les insurgés afin de réaliser des reportages qui leur soient favorables, ou au contraire de ne pas faire de reportages favorables sur les activités du Gouvernement. En juin, le Conseil des oulémas a demandé l'arrêt de la diffusion d'une grande chaîne de télévision nationale en raison d'un reportage « non islamique » et a critiqué les articles de l'un des principaux quotidiens de la presse écrite, contribuant ainsi à exercer des pressions sur les médias indépendants les plus critiques.

29. Pendant toute la période considérée, du personnel de la MANUA s'est rendu dans des centres de détention dans tout le pays, notamment des centres de la Direction nationale de la sécurité et du Ministère de la justice, afin de faire le point de la situation en matière de détention arbitraire, de mauvais traitement et de déroulement des procès. Le personnel de la MANUA a eu accès à plus de 24 centres de détention de la Direction nationale de la sécurité dans 21 provinces, notamment

Kapisa, Khost, Laghman, Kaboul, Herat, Kunduz et Gardez. La MANUA a continué de recevoir des allégations de mauvais traitements, de détention de longue durée sans inculpation ou procès et de l'impossibilité d'avoir accès à un avocat.

30. La MANUA et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont organisé à Kaboul, en partenariat avec le Bureau de mon Représentant spécial sur la violence contre les enfants, une réunion d'information afin de donner suite au premier rapport de l'Afghanistan au Comité des droits de l'enfant. Ils ont eu des entretiens avec des représentants des autorités, de la société civile et de la Commission indépendante des droits de l'homme au sujet des mesures nécessaires pour protéger davantage les enfants contre la violence et pour répondre aux préoccupations du Comité concernant le traitement des enfants délinquants, notamment des filles, placés en centre de réinsertion. Une attention particulière a été consacrée à l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention de toutes les formes de violence contre les enfants et de lutte contre la violence à l'égard des enfants, à l'adoption d'une mesure juridique interdisant toutes les formes de violence contre les enfants, à la consolidation du système national de données sur la question et à un programme de recherche dans ce domaine.

III. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et cohérence de l'aide

31. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a continué de mettre en œuvre le Processus de Kaboul. En juin, 11 programmes nationaux prioritaires sur 22 avaient été élaborés et des consultations étaient en cours avec les donateurs au sujet de leur contenu et de leur financement. Des progrès particulièrement sensibles ont été réalisés s'agissant des programmes concernant la mise en valeur des ressources humaines, qui couvrent l'éducation, la formation professionnelle technique, la santé et le plan d'action national pour la promotion des femmes, puisque quatre des cinq programmes proposés sont l'objet de consultations. Des progrès importants ont également été réalisés en ce qui concerne l'industrie extractive et les ressources régionales qui entrent dans la catégorie générale du développement des infrastructures. En revanche, les programmes concernant la réforme de l'administration publique ainsi que la gouvernance et la justice au niveau sous-national sont moins avancés.

32. Le processus de Kaboul comporte un mécanisme de suivi et de communication de l'information au sujet des indicateurs adoptés lors des conférences de Londres et de Kaboul et prévoit la présentation de rapports d'étape tous les 100 jours pour chaque programme. Au cours de la période considérée, une deuxième série de rapports d'étape a été présentée. Bien que toujours en cours d'élaboration, ce mécanisme est un outil important dans la mesure où il permet d'établir un dialogue régulier entre ministères et partenaires de développement et peut favoriser un renforcement de la coordination entre les donateurs à l'appui des programmes publics. La MANUA a facilité une trentaine de consultations entre ministères techniques et partenaires de développement et l'examen réalisé par ces derniers afin d'identifier les meilleures pratiques et la façon de renforcer davantage encore le dialogue. Par ailleurs, elle appuie la participation de la société civile aux activités de développement prioritaires. Une équipe spéciale composée de représentants du Ministère des finances et de réseaux de la société civile a été créée afin de faciliter

ces consultations périodiques, et la MANUA appuie la participation de représentants des réseaux de la société civile aux différentes structures du Conseil commun de coordination et de suivi.

33. La définition des activités prioritaires de développement est en cours, en dépit de l'absence d'un programme du Fonds monétaire international (FMI) pour le pays. Tant qu'un tel programme ne sera pas conclu, de nombreux donateurs, pour lesquels un accord avec le FMI confirmerait la validité du programme macroéconomique de l'Afghanistan, ne verseront pas de nouvelles contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan administré par la Banque mondiale. Le Ministère des finances a déclaré que l'absence d'un programme du FMI, et donc de nouveaux versements au Fonds d'affectation spéciale, limitera fortement la capacité du Gouvernement à verser les salaires et à poursuivre la mise en œuvre des programmes nationaux.

34. L'absence d'un programme du FMI aura également des conséquences sur le respect par les partenaires de développement de l'engagement pris lors des Conférences de Londres et de Kaboul de transférer progressivement une aide au budget de l'État. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a continué de coordonner le financement des donateurs et d'engager ces derniers à honorer leurs engagements en faveur des principes de l'efficacité de l'aide. En avril, le Gouvernement a publié son rapport de 2010 sur la coopération pour le développement qui fait le point du financement apporté par les donateurs, et a participé à l'enquête mondiale au sujet du respect des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris. Les principales conclusions donnent à penser que les réformes introduites en matière de finances publiques et de gestion des dépenses se traduisent par une augmentation du produit intérieur brut et un accroissement des recettes, mais que l'exécution du budget reste particulièrement préoccupante. Bien que les premières conclusions indiquent un accroissement de l'appui fourni par l'intermédiaire du budget national, des divergences demeurent entre les activités financées par les ressources des donateurs et les priorités du Gouvernement, l'harmonisation de l'aide laisse toujours à désirer et la responsabilité mutuelle des résultats obtenus en matière de développement n'est pas acquise. Des résultats sensibles ont été obtenus en matière d'éducation et de santé, la coordination progressive de l'action des donateurs permettant de mieux tirer parti des ressources disponibles et de coordonner plus étroitement le dialogue avec le Gouvernement. Afin de s'attaquer véritablement aux problèmes de cohérence de l'aide, le Gouvernement a l'intention de constituer une équipe spéciale chargée d'élaborer un plan d'action à moyen terme au sujet de ces questions.

35. De l'avis général, il est essentiel d'assurer la poursuite du Processus de Kaboul ainsi que le dialogue entre la communauté internationale et le Gouvernement. Il a donc été convenu de créer en juillet les trois comités permanents du Conseil commun de coordination et de suivi (gouvernance, développement socioéconomique et sécurité).

IV. Transition

36. Le 22 mars, le Président Karzaï a annoncé quelles seraient les premières zones concernées à partir de juillet, par le processus visant à transférer la responsabilité en matière de sécurité à l'Afghanistan (*Inteqal*), approuvé et officiellement lancé lors

du Sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en novembre 2010. Il s'agit des provinces de Kaboul (à l'exception du district de Sarobi), du Panjshir et de Bamiyan ainsi que des municipalités (et des districts correspondants) d'Herat (province d'Herat), de Mazar-e-Charif (province de Balkh), de Mehtar Lam (province de Laghman) et de Lashkar Gah (province du Helmand).

37. La FIAS a engagé un processus de planification en deux phases de la transition, en coordination avec la Commission afghane de coordination de la transition dirigée par Ashraf Ghani. La première phase porte sur la mise en place des conditions nécessaires au lancement du processus dans les zones sélectionnées, tandis que la seconde concerne les mesures à mettre en œuvre pour mener à bien le processus et transférer intégralement la responsabilité en matière de sécurité aux autorités afghanes. Le processus de planification permettra de tenir compte des principaux éléments en matière de développement et de gouvernance qui pourraient avoir une incidence sur le transfert des responsabilités de façon à en garantir le succès. L'une des priorités du Gouvernement est de définir précisément le rôle des équipes de reconstruction de province, de façon à éviter d'avoir en place des structures parallèles et de faire en sorte que les efforts de la communauté internationale portent sur le développement des capacités et la fourniture de services essentiels par les institutions afghanes. La FIAS et le Gouvernement ont convenu qu'il fallait établir un lien étroit entre la planification du processus de transfert de responsabilité et les priorités et mécanismes du Processus de Kaboul de façon à ce que les premières mesures prises dans le cadre du processus de transfert contribuent effectivement au développement à moyen terme de l'Afghanistan.

38. En tant qu'observateur du processus, la MANUA a pris contact avec le Gouvernement et la FIAS afin d'éviter l'apparition de processus parallèles qui pourraient perturber le développement des institutions afghanes ainsi que pour atténuer les conséquences de toute réaffectation de ressources en faveur des zones sélectionnées pour bénéficier du processus de transition. Elle continue de faciliter le dialogue entre les partenaires de développement, comme entre ces derniers et la FIAS, afin que les questions de développement soient bien prises en compte dans la conception et la planification du transfert de responsabilités.

39. Sur le terrain, la MANUA continue de travailler étroitement avec les conseils provinciaux de développement et avec les groupes de travail sectoriels des ministères techniques en vue de renforcer la coordination des activités de planification du développement au niveau provincial et d'assurer la cohérence avec l'action des équipes de reconstruction de province et des donateurs. Dans le cadre de ses efforts visant à assurer une plus grande cohérence de l'action, elle a facilité le dialogue entre les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies dans le pays, afin d'identifier les liens existant entre les activités en cours et les priorités du Gouvernement et notamment, s'agissant des activités menées dans les premières zones sélectionnées, de mieux appuyer le processus de transition, et en particulier de renforcer les capacités des autorités provinciales à évaluer les besoins en matière de développement, à identifier les insuffisances en matière de financement et à coordonner l'action avec les ministères techniques ainsi qu'avec les donateurs présents dans les provinces concernées.

V. Gouvernance

40. La mise en œuvre du cadre sous-national de gouvernance a quelque peu progressé, mais il reste encore beaucoup à faire, notamment à parvenir à un consensus sur les rôles et responsabilités des institutions publiques aux niveaux central, provincial, municipal et de district. En particulier, il est essentiel d'identifier des mécanismes de financement durable des budgets des provinces et de faire en sorte que les financements approuvés par l'administration centrale parviennent effectivement aux autorités provinciales et de district, notamment pendant la phase de transition étant donné que le financement apporté par les donateurs au niveau local ira probablement en diminuant et que les fonds destinés au développement devraient être de plus en plus réorientés vers le budget et l'administration centrale. En mai, le Ministère des finances a organisé une réunion de représentants des provinces, et mettra en place un programme pilote destiné à transférer davantage de fonds vers les provinces au cours des prochains mois. Cette importante initiative doit être activement appuyée par les donateurs.

41. Avec l'appui du programme national de développement local du PNUD, près de 400 représentants, élus par leurs communautés – membres d'assemblées de développement de district des 34 provinces d'Afghanistan – se sont réunis à Kaboul à l'occasion de la première Conférence nationale des assemblées de développement de district pour faire le point des résultats obtenus, recenser les enseignements tirés et obtenir l'appui de l'administration centrale.

42. Dans le cadre des efforts visant à accroître la transparence des nominations à des postes de haut rang et la prestation de services au niveau sous-national, le Gouvernement a décidé que les gouverneurs et gouverneurs adjoints de district ne seraient plus nommés sur la base de critères politiques, mais proviendraient des rangs des fonctionnaires, et a mis en place une procédure transparente fondée sur le mérite. Au deuxième trimestre de 2011, la Commission de la fonction publique et la Direction indépendante de la gouvernance locale avaient ainsi recruté 56 gouverneurs de district et 13 gouverneurs adjoints. La MANUA a observé de près le processus et constaté qu'en dépit de certains problèmes au niveau local, celui-ci s'était déroulé de façon satisfaisante et avait été bien reçu par la population.

43. Le Comité mixte de surveillance et d'évaluation de la corruption et de lutte contre la corruption a été installé le 11 mai. Ses six membres (trois Afghans et trois membres recrutés sur le plan international), nommés par décret présidentiel, ont souligné les efforts du Gouvernement pour appliquer les conclusions des Conférences de Londres et de Kaboul. Au cours des prochains mois, le Comité devrait contribuer à définir des indicateurs clairs et objectifs de progrès et préparer à l'attention du Président, du Parlement et de l'ensemble de la population des rapports périodiques sur les activités menées aux niveaux national et international.

44. Bien que la contestation des résultats des élections de 2010 se poursuit, des efforts sont faits pour conserver et consolider l'expérience et les ressources acquises en matière électorale. Le projet ELECT de renforcement des capacités juridiques et électoralles du PNUD, qui remplacera le programme actuel d'assistance électorale, est en cours de finalisation en consultation avec les autorités afghanes et les donateurs, et devrait entrer en application en juillet ou en août.

VI. Assistance humanitaire

45. Au cours de la période considérée, le conflit en cours et le nombre de plus en plus important d'incidents en matière de sécurité dans tout le pays ont provoqué une très forte augmentation du nombre de déplacés. L'insécurité a limité davantage encore les mouvements du personnel humanitaire. Les attentats ou les actes de violence contre des infrastructures civiles ou à proximité de ces infrastructures, y compris des écoles et des centres de soins, ont continué. Les interventions suite aux inondations annuelles de printemps ont été gênées par la poursuite des combats dans certaines zones. Le personnel des Nations Unies n'a pu avoir accès qu'à 39 des 111 districts du centre du pays et à 5 districts seulement sur 55 à Kandahar et dans les environs. Les organismes des Nations Unies ont limité leurs activités aux sièges provinciaux et dans les environs immédiats, et les personnes déplacées ont souvent dû se rendre jusqu'aux grandes villes pour recevoir une assistance. Le personnel des organismes humanitaires continue d'être l'objet d'attentats, et certaines organisations qui précédemment pouvaient se déplacer relativement librement ont vu leurs mouvements restreints. Vingt-six incidents contre des travailleurs humanitaires ont été signalés en mai, et 14 au cours des deux premières semaines de juin. Des catastrophes naturelles menacent en permanence les populations vulnérables. En conséquence, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et ses partenaires ont élaboré des plans régionaux d'urgence visant à simplifier le partage d'informations, à prépositionner des stocks destinés à l'aide et à renforcer les mécanismes d'intervention. Dix plans régionaux ont été élaborés au cours de la période considérée dans le cadre des efforts généraux visant à faciliter l'action de l'Autorité nationale afghane de gestion des catastrophes. Par ailleurs, afin d'être en mesure de répondre rapidement et de façon appropriée aux besoins, les organismes humanitaires se sont regroupés sous la direction d'organismes chefs de file, aux niveaux national et régional.

46. Le Programme alimentaire mondial (PAM) cherche à appuyer davantage le développement de l'économie locale en augmentant ses achats de denrées alimentaires directement auprès des producteurs afghans. Jusqu'en mai, il avait ainsi acheté 4 000 tonnes de blé auprès de petits exploitants ou de coopératives agricoles et environ 24 000 tonnes de blé auprès du Ministère afghan de l'agriculture. À la mi-mai, il avait besoin de 250 millions de dollars pour pouvoir continuer à répondre aux besoins prévus de 7 millions de personnes vulnérables jusqu'à la fin de l'année, et tout semblait indiquer qu'il n'obtiendrait pas les financements nécessaires. Un examen stratégique a été réalisé afin de déterminer les priorités en matière d'assistance alimentaire compte tenu des perspectives de financement et de la situation sur le terrain.

47. À la fin mai, on comptait 435 436 personnes déplacées (+ 4 % par rapport à la période précédente), ce qui traduit une accélération des déplacements liés aux conflits. Ces déplacements, de même que les insuffisances des mesures de soutien à la réintégration, non seulement posent un problème humanitaire, mais sont préoccupants d'un point de vue sécuritaire en raison de leur potentiel de déstabilisation. Au cours de la période, 23 823 personnes (19 536 du Pakistan et 4 250 de la République islamique d'Iran) ont été rapatriés avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), portant le total des rapatriés depuis 2002 à plus de 4,6 millions de personnes, soit environ 25 % de la population totale de l'Afghanistan. Le HCR encourage l'adoption d'une approche plus globale

de la réintégration, qui tienne compte des questions régionales examinées lors des réunions de la Commission tripartite tenues à Kaboul début mai, et a identifié à cet égard des zones pilotes dans sept provinces.

48. Face à la crise silencieuse révélée par les statistiques nationales, à savoir que 5 millions d'enfants (42 % du nombre total d'enfants) ne sont pas scolarisés en raison de la pauvreté et de la vulnérabilité, la mise à disposition de locaux, l'ouverture d'écoles dans les communautés et la fourniture de matériel pédagogique ont permis de réaliser des progrès sensibles dans le domaine de l'accès à l'éducation. Dans le cadre de son programme de développement de l'alphabétisme en Afghanistan, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé dans 18 provinces des cours d'alphabétisation et d'acquisition de compétences à l'attention de jeunes et d'adultes. Entre avril et juin, 91 400 élèves ont été inscrits dans 3 656 cours d'alphabétisation. En dépit des problèmes de sécurité dans certains districts, le programme est un succès.

49. L'Afghanistan reste l'un des quatre pays au monde où la poliomyélite est endémique et l'UNICEF continue, avec des partenaires, d'appuyer des campagnes de vaccination dans tout le pays. Ces campagnes sont indispensables pour stopper la transmission du virus, principalement présent dans le sud. Elles sont toutefois gênées par la situation en matière de sécurité dans cette région : au cours de la période considérée, plusieurs zones de la province de Kandahar et, dernièrement, de la province de Zaboul, sont restées inaccessibles. La recherche de solutions novatrices qui permettraient de vacciner tous les enfants âgés de 5 ans dans ces régions se poursuit.

50. La destruction des mines et des munitions non explosées se poursuit. En mai, 27 % des zones concernées, soit 15 % de plus qu'en 2006, avaient été déminées. Des mines sont encore présentes dans 255 des 398 districts du pays.

VII. Lutte contre les stupéfiants

51. En mars, l'Afghanistan et la République islamique d'Iran ont mené, dans le cadre de l'Initiative triangulaire, une opération commune le long des frontières des provinces de Farah, Nimroz et Herat qui a permis de saisir près d'une tonne d'opium et plus de 600 kilogrammes d'héroïne et aux polices afghane et iranienne d'arrêter plusieurs trafiquants.

52. Le deuxième programme de formation des formateurs organisé à l'Académie de formation à la lutte contre les stupéfiants a débuté en mai. Le programme, d'une durée de 12 semaines, vise à permettre à un centre d'excellence afghan indépendant de disposer des ressources humaines nécessaires. Cette initiative, qui vient compléter la stratégie de développement du Gouvernement, est considérée comme un élément essentiel de la stratégie à long terme de l'Afghanistan de lutte contre la production illégale d'opium, la criminalité organisée, la fabrication de drogues illégales et la contrebande de précurseurs chimiques.

53. L'Office des Nations Unies pour la lutte contre la drogue et le crime a facilité la visite du responsable des services pakistanais de lutte contre les stupéfiants à Kaboul les 1^{er} et 2 mai. Lors des entretiens qu'il a eus, les deux parties ont convenu qu'une approche régionale était nécessaire pour lutter contre les problèmes liés aux stupéfiants en Afghanistan, et ont lancé un appel en faveur d'une coopération plus

étroite entre l'Afghanistan et ses pays voisins. Elles ont également reconnu que l'Afghanistan et le Pakistan devaient adopter une stratégie commune et convenu que les deux pays mèneraient leur première opération conjointe sur le terrain, dans le cadre de l'Initiative triangulaire, avant la fin du mois de juin. Par ailleurs, au niveau multilatéral, la sixième réunion de hauts responsables afghan, iranien et pakistanais, dans le cadre de l'Initiative triangulaire, s'est tenue à Téhéran le 31 mai.

54. La mise en place d'un programme de traitement des toxicomanes et de prévention du VIH s'est poursuivie. Le Ministère de la santé publique a lancé un programme pilote de substitution à la méthadone pour 200 toxicomanes. Une évaluation extérieure réalisée en avril, avec l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé, a reconnu que ce programme était conforme aux directives internationales et nationales en la matière et efficace. Toutefois, l'irrégularité de l'approvisionnement en méthadone, due à la courte durée de validité des autorisations d'importation, a limité l'efficacité du traitement.

VIII. Appui à la Mission

55. Compte tenu de la détérioration de la situation en matière de sécurité, et conformément aux recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité, la MANUA a réalisé dans tout le pays divers projets destinés à renforcer la sécurité. À la suite de l'incident survenu à Mazar-e-Charif, la majorité du personnel recruté sur le plan international a été transférée à Kaboul afin d'assurer sa sécurité et lui permettre d'avoir accès à des services de conseils, en attendant que soit terminés les travaux de sécurité menés sur un site secondaire en ville et qui ne servait auparavant qu'à loger le personnel. Une fois que les travaux seront terminés, à savoir en juin, le site abritera à la fois les bureaux et les logements et un petit nombre de membres du personnel recrutés sur le plan international retournera de façon permanente à Mazar-e-Charif. Il s'agit là d'une solution temporaire en attendant que soit construit un nouveau complexe de bureaux et de logements, qui sera le nouveau siège régional de Mazar-e-Charif. Un mémorandum d'accord a été signé avec le Gouvernement afghan en mai et les travaux concernant ce nouveau complexe devraient s'achever en mars 2012. Les travaux de construction d'un complexe régional de bureaux sur un terrain fournis gracieusement par le Gouvernement se poursuivent à Kandahar et devraient prendre fin au cours du dernier trimestre de 2011. Un projet similaire, qui a donné lieu à la signature d'un mémorandum d'accord avec le Gouvernement en avril, est en cours à Bamyan et devrait se terminer d'ici à mars 2012.

56. Afin de confirmer qu'elle pourrait continuer d'assurer toutes les activités d'appui à la Mission en période de crise depuis le Koweït, la MANUA a réalisé en mai un exercice de redressement après catastrophe et de poursuite des opérations. Le succès de cet exercice a clairement montré l'intérêt de disposer d'un bureau d'appui en un endroit sûr.

57. En coopération étroite avec la MANUA et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), un groupe d'experts du Siège a étudié quels pourraient être les gains d'efficacité permis par un regroupement des bureaux d'appui des deux missions à Koweït. Ses recommandations devraient être soumises au Département de l'appui aux missions, pour approbation, en juin. Une fois approuvées, elles serviront de base à l'élaboration des projets de budget 2012-2013 des deux missions. Le regroupement devrait ensuite se dérouler par étapes sur deux ans.

58. En dépit de la détérioration des conditions de sécurité, la MANUA a été en mesure de maintenir le taux de vacance du personnel recruté sur le plan international à 21 % et du personnel national à 13 % (en avril 2011). Je souhaite remercier les États Membres des mesures prises pour harmoniser les conditions d'emploi du personnel des Nations Unies en poste dans des lieux d'affectation difficiles, comme l'Afghanistan, étant donné que la rétention de personnel expérimenté est tout aussi prioritaire que le recrutement de nouveau personnel.

IX. Observations

59. La période couverte par le présent rapport se termine alors que le processus de transition en faveur d'une appropriation accrue par l'Afghanistan des opérations a commencé. Ce processus de transition intervient dans un environnement général caractérisé par la persistance de tensions intérieures et extérieures, l'intensification des opérations militaires et la reprise des violentes attaques antigouvernementales saisonnières dont la population civile est la principale victime. Dans ce contexte, la MANUA a continué de fixer ses priorités stratégiques en fonction de son nouveau mandat, conformément aux besoins et aspirations du peuple afghan et à l'appui des initiatives du Gouvernement afghan. Dans l'attente des résultats de l'examen général demandé par le Conseil dans sa résolution 1974 (2011), ces priorités sont toujours de faciliter le processus politique en faveur de la paix et de la réconciliation, de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, d'appuyer une gouvernance responsable, d'encourager et de promouvoir des efforts cohérents à l'appui du processus de transition et d'encourager le développement socioéconomique de façon à contribuer à la stabilité à moyen et à long terme.

60. L'Organisation fait face en Afghanistan à des problèmes de sécurité de plus en plus importants. Après l'incident de Mazar-e-Charif, j'ai fait part de mes condoléances et de mon soutien aux familles des victimes et aux autres personnes touchées. J'ai toujours la plus profonde admiration pour l'engagement manifesté par tout le personnel de l'Organisation qui continue de servir dans le pays, en dépit des menaces de mort auxquelles il est fréquemment exposé. Sa sécurité et son bien-être nous importent au plus haut point. À cet égard, je me félicite des efforts déployés par mon Représentant spécial et ses collaborateurs et je continuerai à veiller personnellement à ce que les recommandations formulées en matière de sécurité soient effectivement appliquées. Je saisis cette occasion pour remercier le Gouvernement afghan de ses efforts et de son engagement renouvelé à apporter à la MANUA son appui à cet égard. Par ailleurs, je lance un appel aux États Membres afin qu'ils fassent le nécessaire pour que l'ONU ait les moyens de rester pleinement engagée dans le pays et de soutenir le peuple afghan.

61. Le coût humain et l'impact du conflit sur la vie des afghans sont préoccupants. Le nombre de victimes civiles est en hausse constante, et je suis particulièrement préoccupé par le nombre d'enfants et de femmes touchés de manière aveugle par le conflit. Tous ceux concernés doivent faire leur possible pour protéger les civils et se conformer à leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

62. Des progrès en vue d'un règlement pacifique supposent que toutes les parties redoublent d'efforts pour instaurer une confiance mutuelle et étudient les différentes options possibles. À terme, elles devront apporter la preuve qu'elles sont prêtes à s'engager dans un dialogue structuré qui aborde aussi bien les questions de confiance que les questions de fond. Ce dialogue doit être mené par des interlocuteurs qui disposent des pouvoirs nécessaires et s'inscrire dans un processus politique plus général, ouvert à tous. Il devrait être appuyé par la communauté internationale, ne serait-ce que pour préserver les avancées politiques durement acquises par les institutions démocratiques afghanes.

63. Le Programme afghan pour la paix et la réconciliation est actuellement le seul programme opérationnel qui traite de la question des individus et des groupes armés antigouvernementaux prêts à poser leurs armes. Une meilleure organisation et une meilleure exécution de ce programme pourraient contribuer à faciliter la réintégration d'ex-combattants dans leurs communautés. S'il peut offrir aux insurgés une voie de sortie, il doit également permettre de s'assurer que ceux qui souhaitent en bénéficier sont effectivement des ex-combattants prêts à déposer les armes, et non des criminels ou des membres de groupes politiques qui cherchent à profiter d'une amnistie générale pour les crimes passés ou des avantages offerts.

64. La décision du Conseil de sécurité de ne plus appliquer uniformément à Al-Qaïda et aux Taliban le régime de sanctions mis en place par la résolution 1267 (1999) va dans le bon sens et devrait favoriser les efforts de réconciliation menés sous la direction du Gouvernement afghan. Le Gouvernement et la communauté internationale devraient continuer à examiner de près les outils que leur offre le régime de sanctions. De nouvelles mesures de confiance, par toutes les parties, pourraient contribuer à jeter les fondations d'un processus politique.

65. À cet égard, le Groupe d'appui Salaam de la MANUA continuera d'appuyer le Haut-Conseil pour la paix et de lui fournir des conseils, y compris au sujet des consultations et des campagnes d'information menées à l'échelle nationale. La MANUA encouragera et appuiera par ailleurs les efforts visant à recueillir les points de vue, les préoccupations et les aspirations de tous les segments de la société afghane, et appuiera la participation de l'ensemble de la société à un processus global de réconciliation. Une solution politique au conflit, qui permette la pleine participation de tous les Afghans, est indispensable pour assurer une transition qui encourage la stabilité, une paix durable et un respect accru des droits fondamentaux et des libertés fondamentales.

66. Le renforcement de la coopération régionale sera également un facteur important de la viabilité de tout processus de paix et, à cet égard, je me félicite de la réunion tenue à Istanbul, début juin, par le Groupe de travail coprésidé par la MANUA et la Turquie dans la perspective de la Conférence qui se tiendra également à Istanbul cette année. Le commerce régional et la sécurité sont indissociables et supposent la confiance et la collaboration entre États voisins. Mon Représentant spécial continuera à jouer un rôle de coordination afin de faciliter le dialogue entre acteurs régionaux.

67. Le processus de transition, dont la mise en œuvre débutera en juillet dans le premier groupe de régions sélectionnées, devra surmonter de nombreux obstacles. La responsabilité de sa mise en œuvre incombe au premier chef à la

FIAS, mais au fur et à mesure de son déroulement, il faudra veiller à la transférer au Gouvernement afghan. La MANUA a souligné le fait qu'une pleine participation des ministères techniques était indispensable à la bonne planification et au succès du processus, et ses bureaux sur le terrain s'efforceront d'appuyer la participation des gouvernements locaux.

68. La FIAS continue, avec la Mission de formation de l'OTAN en Afghanistan, de diriger les activités de renforcement des capacités et les efforts de réforme de la communauté internationale en faveur des forces de sécurité afghanes, dont les compétences vont en s'améliorant. Le processus de transfert de l'ensemble des responsabilités en matière de sécurité doit se poursuivre afin de tirer parti des efforts accomplis.

69. Il est essentiel de gérer la transition de telle sorte qu'elle débouche sur une amélioration des conditions de sécurité, ce qui permettra à la population d'avoir davantage accès aux services essentiels. L'aide au développement, qui est un « dividende de la paix » évident, doit être maintenue en faveur des régions dans lesquelles se déroule le processus de transition mais également des autres provinces.

70. Pour le peuple afghan, vivre véritablement en sécurité signifie voir ses revendications satisfaites, avoir accès aux services sociaux de base, pouvoir profiter de possibilités économiques, pouvoir se déplacer librement et être protégé contre les groupes criminels et les groupes armés. La mise en place au niveau local d'un cadre de gouvernance légitime et efficace, ainsi que des relations opérationnelles entre l'administration centrale et les administrations locales, sont indispensables à la stabilité et à la prospérité du pays. L'absence d'un programme du FMI risque de nuire à la réalisation des objectifs prioritaires du Gouvernement en matière de croissance économique et de développement. Les retards excessifs dans la mise en œuvre des programmes prioritaires nationaux, liés à une suspension ou à une réduction des financements, pourraient se traduire par des déséquilibres entre les composantes civile et militaire du processus de transition, qui doit débiter fin juillet.

71. La mise en place du Comité mixte indépendant de surveillance et d'évaluation de la corruption et de lutte contre la corruption témoigne de la détermination du Gouvernement à honorer les engagements pris lors des Conférences de Londres et de Kaboul. Je m'en félicite et encourage sans réserve les efforts du Comité pour remédier à une situation qui préoccupe aussi bien le Gouvernement afghan que la communauté internationale. J'encourage toutes les parties à reconnaître l'intérêt de l'action du Comité, qui non seulement devrait contribuer à réduire la corruption et à mettre en place une bonne gouvernance, mais qui également représente une mesure de confiance qui encourage la transparence et la responsabilité.

72. La question de l'équilibre des pouvoirs entre les trois branches du Gouvernement a suscité des tensions et a fait l'objet de négociations au sein des institutions démocratiques naissantes du pays. Les investigations menées par le Tribunal spécial ont détourné les membres de la Wolesi Jirga des questions fondamentales à l'ordre du jour du Parlement, étant donné que de nombreux membres risquent de voir leur élection invalidée à la suite du recomptage. Les

décisions qui seront prononcées risquent de gêner les futures activités électorales si elles ne sont pas correctement mises en œuvre.

73. L'ONU en Afghanistan reste attachée aux principes d'unité dans l'action. C'est pourquoi j'ai le plaisir d'annoncer que l'équipe de l'ONU en Afghanistan, sous la direction de mon Représentant spécial, a terminé l'élaboration de son cadre stratégique intégré conçu de façon à être en phase avec l'examen à mi-parcours du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2010-2013. En ce sens, le cadre stratégique intégré n'est pas une fin en soi, mais un mécanisme visant à assurer une plus grande cohérence des efforts de l'Organisation à l'appui du Processus de Kaboul.

74. J'ai commencé les préparatifs de l'examen d'ensemble des activités de la MANUA ainsi que des activités d'appui de l'ONU en Afghanistan demandé par le Conseil dans sa résolution 1974 (2001), qui sera mené en consultation avec le Gouvernement afghan et les parties prenantes internationales concernées. Je ferai part au Conseil des conclusions de l'examen du mandat de la Mission en mars 2012.

75. Enfin, je remercie mon Représentant spécial, Staffan de Mistura, le personnel de la MANUA et l'ensemble du personnel de l'ONU en Afghanistan, qu'il s'agisse du personnel recruté au plan local comme du personnel recruté au plan international, de leur dévouement et de leur engagement en faveur d'un Afghanistan plus pacifique, prospère et stable.
